

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE
CANTON DE PONT-DE-CLAIX

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 078/2021

Service : Vie Sportive / Flottibulle
Tel : 04.76.29.86.00
Ref : CM/SR

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE À LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA CLUZE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-17, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU la délibération n°21 du Conseil Municipal du 10 juin 2021 fixant les tarifs d'encadrement des classes primaires et maternelles aux Communes et Organismes extérieurs à la Ville

VU la convention de mise à disposition du centre aquatique Flottibulle pour l'année scolaire 2021/2022 n°059/2021 en date du 30 août 2021

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le mode de paiement des séances,

DECIDE

Il convient de modifier comme suit :

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre aquatique Flottibulle avec la Commune de Saint Martin de la Cluze, modifiant l'article 3 de la convention de mise à disposition n°059/2021 concernant le mode de paiement des séances.

ARTICLE 2 : De convenir que le paiement des séances sera réalisé par le Sou des Ecoles et non par la commune de Saint Martin de la Cluze, comme initialement prévu.

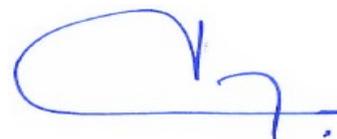
Les autres clauses de la convention restent inchangées

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 23/09/2021
- publication le 23/09/2021
- et notification le 23/09/2021

A PONT DE CLAIX, le 17 septembre 2021

Le Maire,
Christophe FERRARI.



DIRECTION SPORT CULTURE VIE ASSOCIATIVE
SERVICE VIE SPORTIVE
CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE
TÉL : 04-76-29-86-00

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DU CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE

Entre :

La Commune de PONT DE CLAIX – Place du 8 mai 1945 – 38800 LE PONT DE CLAIX
Représentée par son Maire, Christophe FERRARI, dûment mandaté par la Décision du Maire n°
078/2021 rendue exécutoire le

Et :

La Commune de Saint Martin de la Cluze – Mairie – Place Emile Gilioli – 38650 SAINT MARTIN
DE LA CLUZE
Représentée par son Maire, Hélène ROSSI

**Il est convenu de modifier l'article 3 de la convention de mise à disposition du centre aqua-
tique Flottibulle comme suit :**

Article 3 : Nature et coût de la réservation

Pour l'année scolaire 2021/2022 la commune de Saint Martin de la Cluze a réservé pour ses
écoles :

3ème trimestre : du 28 mars au 17 juin 2022(hors vacances scolaires et vidange)

- le jeudi de 10h15 à 11h00 (2 classes)

Durant ces séances de 45 min, la Ville met à disposition :

- 1 éducateur en enseignement et 1 éducateur en surveillance par classe facturés à 204,00
euros la séance pour 2 classes

Détail :

204,00 € x 8 séances = 1 632,00 euros pour l'année

**Le paiement des séances sera réalisé par le Sou des Ecoles et non par la commune de
Saint Martin de la Cluze, comme initialement prévu.**

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Pont-de-Claix, le

Le Maire de SAINT MARTIN DE LA CLUZE
Hélène ROSSI

Le Maire de PONT DE CLAIX
Christophe FERRARI





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2021_078
Date de la décision:	2021-09-17 00:00:00+02
Objet:	Signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du centre aquatique Flottibulle à la Commune de Saint Martin de la Cluze
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique:	038-213803174-20210917-DEC_2021_078-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210917-DEC_2021_078-CC-1-1_0.xml	text/xml	963
nom de original:		
DEC_2021_078Sports.pdf	application/pdf	123226
nom de métier:		
99_DC-038-213803174-20210917-DEC_2021_078-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	123226

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 septembre 2021 à 14h58min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 septembre 2021 à 14h58min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 septembre 2021 à 14h58min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 septembre 2021 à 15h09min18s	Reçu par le MI le 2021-09-23